

L'impact de l'intelligence artificielle dans la fonction publique territoriale

L'European Trade Unions Institute (ETUI), institut syndical de la Confédération européenne des syndicats, organise un événement récurrent consacré à l'avenir du travail. Il a lancé fin 2025 un appel à contributions pour sa sixième édition consacrée aux implications des technologies numériques sur le travail. Notre camarade Karim Lakjaâ y est intervenu en février 2026 au sujet de l'impact de l'IA sur la fonction publique territoriale. Il répond à nos questions.

Comment es-tu intervenu lors de cette conférence à Bruxelles sur l'impact de l'IA sur la fonction publique territoriale française ?

L'ETUI, en lien avec la commission européenne, coorganisatrice, a reçu 139 contributions. La nôtre, présentée par l'Observatoire syndical de la fonction publique territoriale et le syndicat UFIGT-CGT du Grand Reims, a été l'une des 40 retenues provenant d'Europe, de Chine et d'Amérique latine.

Qu'est-ce qui a fait que vous avez été retenus ?

Notre contribution s'appuyait sur une approche pluridisciplinaire d'une enseignante en analyse économique de l'université de Reims et la mienne, docteur en droit et conseiller diplômé en prévention des risques psycho-sociaux et management de la qualité de vie au travail, associée à trois enquêtes de terrain en direction des syndicats de la FPT (58 répondants), en direction des personnels du Grand Reims (229 répondants, 11 % des effectifs dotés d'un PC) et en direction des territoriaux (318 répondants).

Quel est le contexte d'introduction de l'IA dans la FPT ?

La FPT est en pleine mutation sous l'effet de trois chocs : la loi Dussopt alignant la fonction publique sur le droit du travail avec pour effet que les recrutements de contractuel·les sont supérieurs désormais aux recrutements de titulaires ; le choc démographique, avec 34 % de territoriaux partant d'ici 10 ans à la retraite, à 91 % des titulaires, avec une augmentation de l'absentéisme des plus de 50 ans ; l'austérité budgétaire, 2,2 milliards de recettes en moins pour les collectivités en 2025 et 2 milliards en 2026.

Qui a introduit en premier lieu l'IA dans la FPT ?

Depuis le lancement d'IA gratuites, les agent·es y ont massivement recours de manière informelle. Certains qualifient cet usage d'IA Shadow. L'UGICT-CGT préfère le terme d'IA clandestine. Cet usage renvoie aux dysfonctionnements de l'organisation que tentent de pallier ainsi les agent·es.

Comment réagissent les employeurs à cette autonomie des agent·es ?

Ils parlent de domestication de l'IA clandestine donc de domestication de l'autonomie des agent·es dans leur travail. De manière générale, les employeurs ont été contraints de tenir compte de cette réalité en faisant monter en maturité les organisations par l'adoption de chartes incluant l'IA qu'ils déploient eux-mêmes.

Pourquoi sont-ils aussi nombreux à vouloir l'IA ?

77 % des collectivités de plus de 3 500 habitants ont déjà engagé un projet IA. Selon le Sénat, l'IA peut receler pour les collectivités : gain de productivité, source d'économie financières et facteur d'efficacité du service rendu au public.

Quels sont les enjeux pour les agent·es ?

La sénatrice Sonia de La Provôté a parfaitement résumé l'enjeu principal qui touche à la raison d'être du service public : « *L'arrivée de l'intelligence artificielle signifie l'immixtion du secteur privé dans les politiques publiques et dans la maîtrise des élus. Cette immixtion est si massive qu'elle devient un élément majeur d'influence, d'une part de l'évolution des politiques publiques et d'autre part de l'évolution de l'usager et de sa relation avec le service public. En effet, l'usager se voit rendre un service mais il rend lui-même un service puisqu'il nourrit l'intelligence artificielle. Cet état de fait modifie singulièrement l'évolution de nos services publics* » (Sénat 2025).

Quels sont les leviers pour les syndicats ?

Le CNFPT s'est saisi de l'IA par l'angle formation pour lequel il a une légitimité indéniable. Son rapport mériterait un large travail d'analyse et de diffusion auprès de nos syndicats. D'autant qu'en 2026, le CNFPT subit une attaque sans précédent du gouvernement qui lui vole 10 % de ses recettes, soit 46 millions d'euros.

Et au plan local ?

Les CST et F3SCT sont compétents en la matière, compétence rappelée par le Règlement européen sur l'IA. L'enquête de l'OSFPT montre que seulement 10 % des 58 syndicats répondants ont été consultés. Or, en CST et F3SCT, ils peuvent obtenir l'intégration de l'IA dans le projet d'administration, les lignes directrices de gestion, le plan de formation, le Document unique de prévention des risques professionnels, le plan égalité professionnelle. Les chartes sont souvent un moyen de contourner ces outils.

Des points de surveillance ?

Les trois enquêtes de l'OSFPT montrent que les syndicats et les agent-es sont particulièrement vigilants quant à l'impact de l'IA en termes de domination genrée, de question environnementale, de surveillance des agents.

Le débat à Bruxelles a fait apparaître plusieurs sujets de manière forte : l'impact en termes de risques psycho-sociaux ; la prise en compte différenciée de l'IA par le mouvement syndical européen, les organisations de cadres étant à la pointe du combat que ce soit en France, en Norvège (NITO, 115 000 membres) ou en Italie, comme ce le fut pour le télétravail. De manière générale, les syndicats ne s'emparent pas assez de l'IA.

Au demeurant, il y a un angle mort dans le débat autour de l'IA, celui du partage des gains de productivité, en ce qui nous concerne entre employeurs, agent-es et usager-es.

Et quelles suites allez-vous donner ?

L'OSFPT va mettre en ligne de nombreux documents et produire un numéro spécial de sa revue « Trajectoires, veille et prospective de la FPT ». Quant à l'UFICT-CGT du Grand Reims, dans un contexte où notre employeur perd 25 % de sa masse salariale en 2026 du fait de l'austérité budgétaire, l'IA est déjà un sujet majeur du projet d'administration en cours. C'est un dossier dont la candidate RN s'est également emparée. Le 2 avril, lors de notre assemblée générale du personnel Grand Reims-Ville de Reims « Nouveau mandat - mêmes revendications », l'IA sera également débattue avec les agent-es et cadres.

Contact : <https://osfpt.fr/> ufict.cgt@grandreims.fr